

Conditions spécifiques service nom de domaine

1. Définitions

Afin de clarifier la lecture des présentes, les Parties conviennent que les termes ci-après ont la signification reprise ci-dessous. Les termes non définis au sein des présentes, auront la signification prévue au sein des Conditions Particulières du Service My Orange Office :

« ANRT » : désigne l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.
 « Charte de nommage » : désigne l'ensemble des règles qui régissent une extension de premier niveau (Top Level Domain : TLD), c'est-à-dire l'accès à un nom de domaine (conditions techniques et juridiques), mais aussi son utilisation au regard de l'ordre public et des droits des tiers.
 « Déjà de nommage » : désigne l'ensemble des règles qui régissent l'extension .ma, définies au sein de la décision ANRT/DG/N°12/14 du 27 moharram 1436 (21 novembre 2014) relative aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale des noms de domaine internet : .ma ».

« ICANN » : désigne l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

« Gestionnaire » : désigne l'organisme chargé de la gestion administrative et technique des noms de domaine selon l'extension demandée par le Client. Il est également chargé de la maintenance des bases de données et des services de recherche publics et l'exploitation des serveurs.

« gTLD » : désigne les extensions de nature internationale (.com ; .net ; .org ; .info ; .biz etc...).

« OMPI » : désigne l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

« Nom de domaine » : désigne un terme alphanumérique qui est constitué d'une suite de caractères et d'une adjonction appelée aussi extension (.ma, .net, .com...), à chaque nom de domaine correspond une adresse IP, et inversement.

« Service Nom de domaine » : désigne la prestation fournie par MT au nom de laquelle cette dernière enregistre au nom et pour le compte du Client le Nom de domaine demandé, sous réserve du respect des conditions décrites ci-après et de la réglementation nationale et internationale applicable audit Nom de domaine.

2. Objet

Les présentes Conditions Spécifiques (ci-après « CS ») régissent le service de nom de domaine de MEDI TELECOM (ci-après « Service Nom de Domaine ») dans le cadre du service My Orange Office.

Les présentes CS ont pour objet de définir les modalités et les conditions aux termes desquelles MEDI TELECOM (ci-après « MT ») fournit à ses Clients le Service Nom de Domaine, ci-après DÉFINI.

Les présentes CS complètent les Conditions Particulières (ci-après « CP ») du service My Orange Office.

En cas de discordances entre les stipulations des CP et des CS, les stipulations des CP prévalent.

3. Enregistrement d'un nom de domaine

3.1 - Conditions d'enregistrement

Aux termes des présentes, MT, en sa qualité de prestataire, se charge de transmettre la demande d'enregistrement de Nom de domaine du Client auprès du Gestionnaire.

En fonction de l'extension demandée par le Client, ce dernier s'engage par ailleurs à consulter, lire, et à respecter la Déclaration de Nom de Domaine .ma disponible sur le site Internet du régulateur marocain, (i) les conditions particulières se rapportant aux extensions gTLD disponible sur le site Internet de l'ICANN ainsi que toute Charte de nommage ou condition applicable à toute autre extension de toute nature.

En souscrivant au Service Nom de domaine, le Client déclare avoir consulté et accepté expressément les termes des documents précités et d'être lié par leurs termes ainsi que toute charte ou condition applicable à toute autre extension. Pour chaque extension, il existe un Gestionnaire dont l'identité est précisée dans les documents précités.

3.2 - Demande d'enregistrement

Les demandes d'enregistrement au Service Nom de domaine s'effectuent par le biais du Formulaire de souscription mis à la disposition du Client par MT.

MT se réserve la faculté de refuser, après d'éventuelles vérifications, toute demande d'enregistrement de Nom de domaine qui lui semblerait contraire aux dispositions des présentes, aux règles adoptées par le Gestionnaire du Nom de domaine ou la Décision de nommage, la Charte de Nommage ou tout document applicable de l'extension demandée ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

Pour toute demande d'enregistrement d'un Nom de domaine .ma, le Client personne morale doit être représenté par une personne physique, dite contact administratif, dûment mandatée à cet effet et dont l'identité doit être reprise au sein du Formulaire de Souscription. Le contact administratif du Client, personne morale, doit être établi au Maroc. Dans le cas où le Client est une personne physique, il peut être lui-même le contact administratif.

Le Client reconnaît et convient que le contact administratif est autorisé par ses soins à agir à titre de mandataire du Client dans le cadre de l'enregistrement et de la gestion du nom de domaine .ma. En cas de différend entre le Client et son contact administratif lors d'une opération de gestion d'un nom de domaine.ma, la position du Client prévaudra.

3.3 - Vérification avant enregistrement

3.3.1 - Disponibilité du Nom de domaine

Le Client peut uniquement demander l'enregistrement d'un Nom de domaine disponible. Il est entendu par un Nom de domaine disponible, un Nom de domaine ne faisant pas partie du registre central des Noms de domaine et pouvant, par conséquent, être enregistré. En matière de réservation des Noms de domaine, la règle de principe est celle du premier arrivé, premier servi sauf violation de droits de propriété intellectuelle antérieurs notamment l'existence d'une marque, d'un nom commercial, d'une dénomination sociale, d'une enseigne, d'un copyright similaires et antérieures. Ainsi, le Client doit vérifier à ses propres frais, si le Nom de domaine, pour lequel il formule la demande d'enregistrement, est disponible à l'égard de droits de propriété intellectuelle antérieurs. MEDI TELECOM n'effectue aucune recherche en ce sens et décline toute responsabilité en matière de disponibilité du Nom de domaine. Ainsi, le choix, l'utilisation et l'exploitation d'un nom de domaine, ainsi que les sous domaines y afférents relèvent de la responsabilité du Client. Ce dernier utilise le nom de domaine enregistré et les sous domaines y afférents pour son propre besoin, sans porter atteinte aux droits et aux intérêts des tiers.

3.3.2 Noms de domaine admissibles

Le nombre de caractère minimum et maximum des Noms de domaine sont définis au sein de la Décision de nommage du Domaine .ma et la Charte de nommage/les conditions particulières des extensions gTLD ou toute autre extension.

3.3.2.1 Caractères acceptables

Un Nom de domaine ne peut être enregistré que s'il est composé d'une combinaison des caractères suivants :

- les lettres a à z (aucun accent n'est accepté). Les Noms de domaine peuvent être enregistrés en lettres minuscules ou majuscules. Aucune distinction ne sera faite entre les lettres minuscules et majuscules ;
- les chiffres 0,1,2,3,4,5,6,7,8,9 ;
- le trait d'union (sans qu'il puisse être utilisé au début ou à la fin d'un Nom de domaine).

Un Nom de domaine ne doit pas débuter par xn--.

3.3.2.2 Termes interdits

Les Noms de domaine ne doivent pas porter atteinte à la sûreté nationale ou à l'ordre public ou être contraires à la morale et aux bonnes mœurs, de même qu'ils ne doivent pas porter atteinte aux religions, la langue, la culture, les opinions politiques ni utiliser des termes à connotation raciste.

Le Client choisit librement son Nom de domaine. Toutefois, si, a posteriori, les autorités compétentes considèrent que ce Nom de domaine porte atteinte à la sûreté ou à l'ordre public ou est contraire à la morale et aux bonnes mœurs, le Gestionnaire se réserve le droit de le supprimer à la demande écrite de la part du Client. Dans ce cas, le Gestionnaire est tenu d'informer MT de la suppression du Nom de domaine en question et des motifs de la suppression. Dans cette hypothèse, MT informera le Client des motifs de cette suppression.

3.3.2.3 Termes réservés

Il s'agit des Noms de domaine dont l'enregistrement est soumis à des conditions particulières, liées à l'identité et au droit du Client. Au titre des domaines « réservés », figurent, par exemple, les termes techniques de l'Internet (arpanet, inaddr, ipv6, icann, etc.), les noms des professions réglementées (avocat, chirurgien, médecin, etc.), les termes liés au fonctionnement de l'Etat (ambassade, ministère, gendarmerie, etc.), les noms de villes (Rabat, Marrakech, etc.).

La liste des termes réservés et les conditions d'octroi desdits Noms de domaine sont disponibles sur le site web du Gestionnaire. Cette liste est évolutive et le Client est invité à en prendre connaissance en ligne.

3.3.2 - Respect des droits des tiers

Le Client déclare que le ou les Noms de domaine dont il demande l'enregistrement ainsi que l'utilisation qui en sera faite directement ou indirectement, n'enfreint pas les droits d'un tiers, une réglementation applicable ou les dispositions des présentes, notamment en matière de protection des marques ou autres droits de propriété intellectuelle. À cet égard, MT recommande au Client de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent. À ce titre, MT rappelle au Client qu'il lui appartient exclusivement de vérifier que le Nom de domaine, demandé par ses soins, ne porte pas atteinte aux droits antérieurs des tiers. Ainsi, le Client doit s'assurer que le Nom de domaine ne correspond pas à une marque, dénomination sociale, nom commercial, enseigne, copyright ou autre titre. À cet effet, le Client assume toute la responsabilité vis-à-vis des tiers. MT n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Ainsi, le Client supportera les conséquences de toute action intentée par un tiers sur ce fondement, et ce même dans l'hypothèse où la violation des droits d'un tiers par ledit Nom de domaine aurait pu être détectée par les services de MT.

Le Client reconnaît avoir été informé par MT du contenu de la procédure des règlements des litiges s'agissant des Noms de domaine .ma. Pour les noms de domaines.ma, le Client s'engage à se soumettre à la procédure alternative de résolution de litiges et à toute décision de l'ANRT concernant ce nom de domaine.ma enregistré.. Le traitement de la demande d'enregistrement d'un Nom de domaine.ma est conditionné à l'acceptation de ladite procédure par le Client. Le Client en souscrivant au Service Nom de domaine, accepte expressément, qu'en cas de différend portant sur un Nom de domaine.ma, de se soumettre aux dispositions prévues par ladite procédure.

Le Client reconnaît avoir été informé par MT du contenu de la procédure des règlements des litiges relative aux extensions gTLD, laquelle est disponible à sur le site Internet de l'ICANN. Le traitement de la demande d'enregistrement d'un Nom de domaine relatif aux extensions gTLD est conditionné à l'acceptation de ladite procédure par le Client. Le Client en souscrivant au Service Nom de domaine, accepte expressément, qu'en cas de différend portant sur un Nom de domaine relatif aux dites extensions de se soumettre aux dispositions prévues par ladite procédure.

3.3.3 - Droit de refus

MT peut, s'il juge, à sa seule discrétion, que le Nom de domaine du Client ne respecte pas les présentes conditions et la réglementation relative à l'extension demandée par le Client, refuser son enregistrement dans les 7 (sept) jours à compter de la réception de la demande du Client. Dans ce cas, MT décline toute responsabilité relative au préjudice que le Client pourrait subir du fait de ce refus.

3.4 - Informations à transmettre

Le Client doit fournir à MT des informations actuelles, complètes et exactes et les mettre à jour afin qu'elles le soient à tout moment. Ces informations comprennent les nom et prénom ou dénomination sociale, l'adresse postale, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone et les coordonnées électroniques du Client, et le cas échéant, les nom et prénom de la personne habilitée à représenter le Client. Les e-mails envoyés à l'adresse e-mail spécifiée ci-dessus, seront réputés avoir été reçus par le Client.

Pour toute demande d'enregistrement d'un Nom de domaine .ma, le Client doit fournir à MT des adresses postale et électronique effectives le concernant ainsi que les adresses postales et électroniques effectives concernant son contact administratif. De plus, au moment de l'enregistrement ou du renouvellement d'un nom de domaine.ma, le Client accepte la collecte, le stockage et le traitement des données le concernant par l'ANRT ainsi que la publication des données « WHOIS ». Le Client accepte également que certaines données le concernant soient transmises par l'ANRT aux autorités compétentes ou à une personne tierce sur demande jugée recevable par l'ANRT.

MT procédera aux modifications relatives aux noms de domaines.ma et au Client sur le Registre à chaque fois que les informations lui sont communiquées par le Client.

MT portera à la connaissance du Client toute information ou notification le concernant dès sa réception par l'ANRT.

A tout moment et à la demande du Client, MT est tenu de lui fournir gratuitement le(s) code(s) d'autorisation de son (ses) nom(s) de domaine.ma dans un délai d'un jour ouvrable à compter de la réception de ladite demande.

MT assiste le Client pour l'enregistrement, le renouvellement, la résiliation et le transfert des noms de domaine.ma, ainsi que la mise à jour des informations y afférents. MT apporte tout support nécessaire aux demandeurs de nom de domaine.ma et aux Clients en vue de renseigner les informations requises.

3.5 - Exactitude des informations

MT sera libre de mettre fin au Service Nom de domaine si le Client omet délibérément de fournir à MT, des informations complètes, actuelles et exactes, les mettre à jour rapidement, réponde sous 7 (sept) jours aux demandes de MT, transmises par tout moyen, concernant l'exactitude :

- des informations relatives aux coordonnées du Client,
 - et plus généralement, de toute information que le Client aurait pu transmettre à MT.

Le Client reconnaît que le fait de fournir délibérément des informations inexactes ou de ne pas les mettre à jour rapidement, constitue un manquement aux présentes, un motif d'arrêt immédiat de la mise à disposition du Service Nom de domaine.

MT peut être tenue, en vertu de toute règle édictée par le Gestionnaire, de vérifier au moment de l'enregistrement comme au cours de l'utilisation du Service Nom de domaine, l'exactitude des données que le Client a transmises à MT.

Le Client s'engage à ce que tous les renseignements relatifs à l'enregistrement d'un nom de domaine, communiqués à MT, sont à jour, complets et exacts. Il est tenu d'en assurer la mise à jour immédiate en cas de changement les affectant. Le Client est tenu de vérifier que les données publiées sur le « WHOIS » sont complètes et exactes, et de procéder sans délai aux mises à jour nécessaires auprès de MT.

MT met à la disposition du Client un site web comprenant ses coordonnées complètes et à jour ainsi que toutes les modifications apportées par l'ANRT aux dispositions réglementaires et aux procédures d'enregistrement et de gestion des noms de domaine.ma.

3.6 - Défaut de communication des informations

Si le Client n'a pas fourni les informations visées au sein de l'article 3.4, au plus tard 7 (sept) jours après la demande d'enregistrement, MT se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande du Client et de l'en informer.

3.7 - Délai d'enregistrement

Le Nom de domaine ne sera enregistré qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Gestionnaire. Le Client bénéficie d'un usage exclusif et personnel du nom de domaine.ma enregistré pendant sa période de validité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

MT prend toutes les précautions raisonnables pour que la demande du Client soit transmise au Gestionnaire dans un délai de 48 (quarante-huit) heures à compter de la réception par MT, des informations sur le Client complètes et conformes aux présentes conditions.

MT ne sera pas responsable des difficultés techniques indépendantes de sa volonté rencontrée tant dans la transmission que dans l'enregistrement des données par le Gestionnaire.

Lorsque la demande d'enregistrement d'un Nom de domaine .ma n'est pas complète, le Gestionnaire en informe MT dans un délai ne dépassant pas deux (2) jours ouvrables à compter de la date de son dépôt en précisant les éléments qui manquent à la demande d'enregistrement. Si, dans un délai de deux (2) jours supplémentaires lesdites informations n'ont pas été complétées par le Client, le Nom de domaine ne sera pas réservé. Le Client est tenu de respecter lesdits délais afin de permettre à MT de procéder à la réservation dudit Nom de domaine. À ce titre, MT décline toute responsabilité si le Client n'a pas transmis les informations complémentaires en temps utile.

3.8 - Expiration et Renouvellement

MT informera le Client de l'expiration de son nom de domaine.ma 30 (trente) jours avant sa date d'échéance et lui permet de renouveler son nom de domaine à tout moment avant ou après la période de grâce de renouvellement.

Le Client peut renouveler à tout moment son nom de domaine.ma conformément à la réglementation en vigueur. À l'expiration du nom de domaine.ma, le Client est tenu de renouveler son nom de domaine.ma durant la période de grâce de renouvellement s'il souhaite le maintenir.

4. Transfert du nom de domaine

4.1 Le Client dispose de la possibilité de transférer, à tout moment, l'enregistrement et la gestion de son/ses Noms de domaine auprès d'un nouveau prestataire.

Dans ce cas, le Client devra mandater le nouveau prestataire de Nom de domaine pour que ce dernier puisse valablement opérer le transfert auprès du Gestionnaire, conformément à la réglementation en vigueur. Il devra par la suite procéder à la résiliation du Nom de domaine auprès de MT.

À cet effet, le Client s'engage à informer MT dans un délai d'un (1) mois précédant ce transfert par lettre recommandée à l'adresse suivante : Direction de l'Unité d'Affaire Entreprises, Immeuble Sicotel, 3ème étage, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc. Ainsi, MT pourra prendre en compte la fin de la mise à disposition du Service Nom de domaine et vérifier la validité de la demande du nouveau Prestataire de Nom de domaine.

4.2 Pour les noms de domaine.ma, le Client a le droit de demander le transfert du nom de domaine.ma à une autre personne, sous réserve du respect des termes de la Décision de nommage et du présent contrat.

5. Licence

Si le Client concède une licence d'utilisation d'un Nom de domaine à un tiers, il reste néanmoins le titulaire officiel du Nom de domaine et le Client doit fournir ses propres coordonnées et les coordonnées des propres contacts du licencié. Le Client s'engage à mettre à jour ces informations conformément aux dispositions de l'article 3.4 ci-dessus.

Le Client assume toute responsabilité liée à l'utilisation frauduleuse ou illicite de son Nom de domaine, même s'il en a concédé l'utilisation à un tiers. De même, en cas d'action à son encontre, concernant une utilisation frauduleuse, ou illégale du Nom de domaine dont il a concédé la licence, il s'engage à divulguer à la personne intentant l'action, l'identité exacte du bénéficiaire de la licence.

Ainsi, le Client s'engage à disposer en permanence d'informations à jour concernant le licencié :

- Pour une personne physique : nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de fax.
- Pour une personne morale : dénomination, siège social, adresse e-mail, numéro d'enregistrement et les coordonnées de son représentant légal (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de fax).

6. Pouvoirs

Si le Nom de domaine est enregistré sous le nom du Client et/ou pour le compte du Client par une personne agissant en tant qu'agent ou mandataire (par exemple, fournisseur des services Internet, employé, agent de publicité,...) le Client reste néanmoins tenu en tant que mandant par toutes les conditions des présentes et toute autre condition tacitement ou expressément acceptée par le mandataire du Client.

7. Responsabilité

7.1 Le Client demeure exclusivement responsable du contenu mis en ligne sur le site web dont le contenu est un nom de domaine (ci-après « Contenu ») et s'engage à relever et garantir MEDI TELECOM contre toute action judiciaire ou extrajudiciaire ou revendication intentée par un tiers ayant pour fondement ledit Contenu.

Le Client s'engage à ce que le Contenu mis en ligne sur le site web dont l'adresse correspond audit Nom de domaine soit conforme à la législation et à la réglementation en vigueur, ne contienne pas de Contenu illicite, illégal ou frauduleux etc...

7.2 MT ne peut être tenu pour responsable, ni à l'égard du Client, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison :

- a) d'une parts / impossibilités d'enregistrement d'un Nom de domaine,
- b) de l'utilisation par un tiers de son Nom de domaine,
- c) de l'utilisation par un tiers des données transmises lors de l'enregistrement ou postérieurement,
- d) de retard ou de l'interruption d'accès au système d'enregistrement de Noms de domaine,
- e) de la non communication par les soins du Client des informations requises ou de la communication d'informations erronées par ses soins,
- f) d'événements échappant au contrôle raisonnable de MT,
- g) du mauvais traitement ou de l'absence de traitement par le Gestionnaire de toute demande d'enregistrement,
- h) du mauvais traitement ou de l'absence de traitement de toute modification apportée au Nom de domaine objet d'enregistrement,
- i) de toute action ou omission du Gestionnaire,
- j) de toute activité de commerce illicite ou illégal de Nom de domaine.

De plus, MT ne peut être tenu pour responsable de dommages directs et indirects et/ou immatériels du Client, de toute nature, notamment les manques à gagner, pertes d'exploitation, de données, de profit, perte de clientèle, et ce, même si MT a été averti de l'éventualité de tels dommages.

7.3 Le Client s'engage à indemniser, défendre et garantir MT, en cas de toute action judiciaire ou extrajudiciaire, intentée par un tiers, contre cette dernière et/ou le Gestionnaire et ayant pour fondement le Nom de domaine et/ou son utilisation par le Client.

Enfin, le Client supportera tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats de MT.

7.4 En cas de violation du présent contrat, le Client reconnaît que MT pourra (i) prendre les mesures nécessaires pour bloquer l'accès au Service Nom de domaine (ii) résilier de plein droit et sans mise en demeure préalable le Contrat.

Par ailleurs, le Client reconnaît que MT pourra mettre en œuvre tout mesure afin de se conformer (i) aux mesures et recommandations des autorités compétentes ou judiciaires ayant pour objet de protéger les droits d'auteurs ou les droits voisins (ii) ainsi qu'à la réglementation en vigueur. Le Client est informé que l'autorité judiciaire peut prescrire toute mesure propre à faire cesser l'accès à une page Web ou la fourniture du Service Nom de domaine au Client.

8. Modifications des conditions d'utilisation

MT se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Spécifiques, notamment sur demande du Gestionnaire ou du régulateur. Ladite modification sera notifiée au Client par tous moyens.

9. Suspension

Si le Client ne respecte pas l'une quelconque des clauses des présentes conditions et sur simple notification adressée au Client par tous moyens, MT se réserve le droit de :

- supprimer tout ou partie des Noms de domaine enregistrés par le Client
- et/ou de suspendre ou de supprimer la présence du Nom de domaine du Client sur la base du Gestionnaire, ce qui aura pour effet d'empêcher l'accès au site d'audit. Si MT a recours à cette faculté, il ne sera redevable à l'égard du Client d'aucun dédommagement.

En revanche, si le non-respect des obligations imposées au Client dans le cadre des présentes entraînera un préjudice pour MT, cette dernière se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par MT.

Pour les noms de domaine.Ma, MT informera le Client sans délai de tout gel, blocage ou suppression de son nom de domaine.ma par l'ANRT, en lui communiquant le motif tel que communiqué par l'ANRT.

10. Résiliation

Pour les noms de domaine.ma, à l'expiration du nom de domaine.ma, MT peut le résilier dans le cas où le Client ne procède pas au paiement des frais de renouvellement y afférent. À la fin de la période de grâce de renouvellement, le nom de domaine.ma est supprimé par l'ANRT.

Le Client peut résilier son nom de domaine.ma avant sa date d'échéance.

Le nom de domaine.ma dispose d'une période de grâce de résiliation durant laquelle le Client peut procéder à son réenregistrement.

À la résiliation du nom de domaine.ma, MT informera le Client en lui précisant la période de grâce de résiliation durant laquelle il peut récupérer le nom de domaine.ma résilié à tout moment.

11. Données personnelles

MT collecte, utilise et communique les données personnelles du Client uniquement pour les besoins du Service d'enregistrement et de gestion du nom de domaine du Client et ce conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et conformément aux stipulations de la clause données personnelles reprises dans les CP My Office.